

Informations de base	
2007/0262(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", première partie Subject 8.40.10 Relations interinstitutionnelles, subsidiarité, proportionnalité, comitologie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	JURI Affaires juridiques		SZÁJER József (PPE-DE) 19/12/2007
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ECON Affaires économiques et monétaires		La commission a décidé de ne pas donner d'avis. 15/01/2008
	EMPL Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis. 23/01/2008
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		OUZKÝ Miroslav (PPE-DE) 20/02/2008
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		La commission a décidé de ne pas donner d'avis. 31/01/2008
	TRAN Transports et tourisme		La commission a décidé de ne pas donner d'avis. 09/01/2008
	REGI Développement régional		La commission a décidé de ne pas donner d'avis. 26/02/2008

	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	18/12/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	Réunions 2891	Date 2008-09-25
Commission européenne	DG de la Commission Secrétariat général	Commissaire BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/11/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0741 	Résumé
15/01/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
27/03/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
31/03/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0088/2008	
17/06/2008	Débat en plénière		
18/06/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0298/2008	Résumé
18/06/2008	Résultat du vote au parlement		
25/09/2008	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
22/10/2008	Signature de l'acte final		
22/10/2008	Fin de la procédure au Parlement		
21/11/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0262(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 047-p1/2 Traité CE (après Amsterdam) EC 055 Traité CE (après Amsterdam) EC 071 Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 095 Traité CE (après Amsterdam) EC 040 Traité CE (après Amsterdam) EC 137-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 156

	Traité CE (après Amsterdam) EC 175-p1 Traité CE (après Amsterdam) EC 175-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 285 Traité CE (après Amsterdam) EC 100
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/57815

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE402.741	29/02/2008	
Amendements déposés en commission		PE402.886	06/03/2008	
Avis de la commission	ENVI	PE402.656	26/03/2008	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0088/2008	31/03/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0298/2008	18/06/2008	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	03654/2008/LEX	22/10/2008	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Pour information	COM(2007)0740 	23/11/2007	
Document de base législatif	COM(2007)0741 	23/11/2007	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)4439	16/07/2008	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ECB	Banque centrale européenne: avis, orientation, rapport	CON/2008/0019 OJ C 117 14.05.2008, p. 0001	05/05/2008	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0980/2008	29/05/2008	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	

Commission européenne	EUR-Lex	
-----------------------	---------	--

Acte final		
Rectificatif à l'acte final 32008R1137R(01) OJ L 276 20.10.2010, p. 0080 Regulation 2008/1137 OJ L 311 21.11.2008, p. 0001		
		Résumé

Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", première partie

2007/0262(COD) - 23/11/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle de certains actes soumis à la procédure de codécision visée à l'article 251 du traité (Règlement « omnibus » - 1^{ère} partie).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la décision 1999/468/CE du Conseil du 28 juin 1999 fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision, y compris en supprimant certains de ces éléments ou en le complétant par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels.

Conformément à la déclaration conjointe du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative à la décision 2006/512/CE, pour que cette nouvelle procédure soit applicable aux actes déjà en vigueur adoptés selon la procédure de codécision, ceux-ci doivent être adaptés conformément aux procédures applicables.

La présente proposition couvre **59 actes législatifs** à adapter à la procédure nouvelle de réglementation avec contrôle (la liste des actes est annexée à la proposition). Les modifications à apporter aux actes concernent uniquement les procédures de comité et ne nécessitent donc pas de transposition par les États membres dans le cas des directives.

Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", première partie

2007/0262(COD) - 22/10/2008 - Acte final

OBJECTIF : adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle de certains actes soumis à la procédure de codécision visée à l'article 251 du traité (Règlement « omnibus » - 1^{ère} partie).

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) no 1137/2008 du Parlement européen et du Conseil portant adaptation à la décision 1999/468/CE du Conseil de certains actes soumis à la procédure visée à l'article 251 du traité, en ce qui concerne la procédure de réglementation avec contrôle - Adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle – 1^{ère} partie.

CONTENU : suite à l'accord intervenu en 1^{ère} lecture avec le Parlement européen, le présent règlement a pour objet de modifier certains actes en vigueur qui doivent être adaptés à la procédure de réglementation avec contrôle introduite par la décision 2006/512/CE.

Le règlement regroupe 59 actes législatifs concernant domaines différents des politiques communautaires (la liste des actes est annexée au règlement).

La décision 2006/512/CE a modifié la décision 1999/468/CE fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission. Elle a introduit la nouvelle procédure pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 11/12/2008.

Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", première partie

2007/0262(COD) - 18/06/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 629 voix pour, 11 voix contre et 8 abstentions, une résolution législative modifiant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant adaptation à la décision 1999/468/CE du Conseil, telle que modifiée par la décision 2006/512/CE, de certains actes soumis à la procédure visée à l'article 251 du traité, en ce qui concerne la procédure de réglementation avec contrôle – Première partie.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. József **SZAJER** (PPE-DE, HU), au nom de la commission des affaires juridiques.

La résolution législative contient un nombre limité d'amendements techniques visant à adapter une série d'actes soumis à la procédure de codécision, en ce qui concerne la procédure de réglementation avec contrôle. Ces amendements sont le résultat d'un compromis négocié entre le Parlement européen et le Conseil.